

Procès-Verbal
d'installation des
Conseillers municipaux.

Aujourd'hui neuf novembre mil huit cent trente quatre, en vertu
des ordres de Monsieur le Préfet de la Charente, et en présence du conseil
Municipal réuni à cet effet, nous Maire de la commune de Combiers, avons
installé dans leurs fonctions les conseillers Municipaux ci après, qui ont été
également élus par l'assemblée électorale de cette commune dans la session qui
a commencé le deux octobre 1834. Savoir, Messieurs Amillien Lacaud, Badailhoz (Pierre) ~~Badailhoz (Jean)~~ Granger (Louis) (Louis) (Esquiers)
et Monpion (Jean).

Chacun de ces Conseillers a prêté entre nos Mains le serment prescrit par la
loi du 31. août 1830, ainsi conçu :
« Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle
et aux lois du Royaume »

Six mots rajetés
= 47 an août - Amillien Lacaud
Badailhoz ~~Mauget~~ Granger
Monpion
Dureau
F. Desgrange
Maire.

Procès verbal
d'installation de
l'adjoint municipal.

Aujourd'hui neuf novembre mil huit cent trente quatre, en présence du
Conseil municipal réuni à cet effet, Monsieur Amillien Lacaud (Alexandre) nommé adjoint
de la commune de Combiers par arrêté de M. le Préfet du Département de la Charente
du deux novembre courant, a été installé dans ses fonctions, après avoir prêté le
serment exigé par la loi du 31. août 1830., Serment ainsi conçu :

« Je jure fidélité au Roi des Français obéissance à la charte constitutionnelle et aux
lois du Royaume ».

= 47 an août - Amillien Lacaud Badailhoz Granger
Monpion Mauget Dureau
F. Desgrange
Maire.

Procès Verbal
d'installation du
Maire.

Aujourd'hui Neuf novembre mil huit cent trente quatre, en
présence du conseil municipal réuni à cet effet, Monsieur ~~Amillien~~ Desgranges
(François) Nommé Maire de la commune de Combiers par arrêté de
M. le Préfet de ce Département en date du deux du courant, a
été installé dans ses fonctions, après avoir prêté le serment exigé par

par la loi du 31. août 1830. Serment ainsi conçu :
« Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle
et aux lois du Royaume. » — un mot de l'autre part rajeté comme nul

= 47 an août - Amillien Lacaud
F. Desgrange
Maire.
Dureau
Monpion
Badailhoz Mauget
F. Desgrange